

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°43 du 23 janvier 2018

Absent ayant donné procuration : Andrieu Fabien ; Domeizel Monique ; Porte Marie-Christine
Secrétaire de séance : Sonia Martin

- Quotas d'avancement de grade
- Achat photocopieur école
- Admission en non-valeur
- Vente garage Vimenet
- Vente de bois forêt Gimels
- Lotissement Reboujou
- Contrats territoriaux
- Demande de financement DETR / Région

Quotas d'avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le budget communal
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2018 les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES ACTUEL	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX POUR 2018
Catégorie C	Adjoint Technique principal de 2ème classe	Adjoint Technique principal de 1ère classe	100%
Catégorie C	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2è classe	100%

Vote : Pour à l'unanimité

Achat photocopieur école

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur actuel de l'école a été acheté au printemps 2009. Le contrat de maintenance copies de base de cet appareil est arrivé à son terme. Compte tenu de l'âge du photocopieur le contrat de maintenance proposé depuis le 28/06/16 est de 0,00819 € la copie soit 8,19 € HT les 1 000 copies en noir & blanc. L'ensemble de l'école a fait au cours de l'année 2017 : 44 697 copies. Le contrat de maintenance a été dénoncé le 13/11/2017. Il prendra fin au 28/06/18.

Ensuite, il fait part à l'assemblée du devis proposé par l'entreprise Multicopies afin de changer le photocopieur actuel. La proposition est un appareil reconditionné de marque « RICOH Aficio MP 3352 » pour un montant de 2 500 € HT et un contrat de maintenance à 0,0070 € HT la copie soit 7,00 € les 1 000 copies.

Vote : Pour à l'unanimité

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du trésorier concernant la demande d'admission en non-valeur de factures non réglés auprès du service de l'eau de 2014 pour un montant de 170,06 €. La personne est décédée en octobre 2016. Les héritiers ayant renoncé à la succession cette facture ne sera pas payée. Le montant de cette admission en non-valeur s'élève à 170,06 € TTC. Les crédits nécessaires sont à inscrire au compte 6541 sur le budget primitif 2018 Commune.

Vote : Pour à l'unanimité

Vente garage Vimenet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27/06/2017 prévoyant la vente, à l'entreprise BFP, d'un garage communal situé à Vimenet pour un montant de 10 000 €.

Sur la parcelle concernée cadastrée B n°1854 se trouve l'abri scolaire ainsi que l'accès à la parcelle B N° 2025. En conséquence, il a été nécessaire de faire réaliser un plan d'arpentage.

La parcelle B N°1854 est désormais divisée en 3 parcelles. La parcelle B n° 2132 correspond au garage pour 62 m2, la B N° 2131 est celle de l'abri bus pour 12 m2 et la B N° 2133 concerne l'accès à la B N° 2025 pour 33 m2.

L'extrait du plan cadastral a été enregistré par les services du cadastre le 12/12/2017. En conséquence il convient de préciser la parcelle vendue suite à cette division et réitérer les conditions de vente.

Vote : Pour à l'unanimité

Vente de bois forêt Gimels

Sur proposition de l'ONF et après avoir délibéré le conseil municipal demande l'inscription des coupes ci-après détaillées à l'état d'assiette 2018 et décide de leur destination vente publique.

Nom forêt	Surface parcourue	N° parcelle	Volume	Type coupe	Destination proposé
Section Gimels	1.87 ha	1	135 m3	Amélioration	Vente publique
Section Gimels	4.68 ha	2	354 m3	Amélioration	Vente publique
Section Gimels	2.93 ha	3	165 m3	Amélioration	Vente publique
Total			654 m3		

Vote : Pour à l'unanimité

Lotissement Réboujou : convention de rétrocession

Les travaux de ce lotissement étant achevés et réceptionnés, il convient désormais de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Dans un second temps il conviendra de l'intégrer dans le domaine public.

Vote : Pour à l'unanimité

Contrats territoriaux

Monsieur le Maire rappelle les projets proposés dans le cadre des contrats territoriaux 2018-2020. Pour deux de ces dossiers : salle polyvalente et ancienne école du village, il a été fait appel à « Lozère énergie » organisme auquel la commune a adhéré en 2017. Les trois dossiers déposés sont les suivants :

- Réhabilitation du logement communal de l'ancienne école du village : rénovation et isolation.
- Salle polyvalente : menuiseries ; volets roulants ; cuisine ; électricité
- Aménagement versant Est du village : maîtrise d'œuvre ; murs ; végétalisation

Le conseil est invité à classer ces trois dossiers :

Vote : 1 : salle polyvalente ; 2 : aménagement du versant Est ; 3 : travaux de réhabilitation ancienne école

Demande de financement DETR / Région

L'objet de la délibération est d'autoriser M. le maire à déposer auprès de l'Etat et la Région les dossiers présentés dans le cadre des contrats territoriaux.

Vote : Pour à l'unanimité